

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE  
SEANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019**

**Salle du Conseil– PHARO (Marseille)**

**Approuvé en Commission de la Recherche du décembre 2019**

**ETAIENT PRESENTS :**

**Collège A :**

M. Pierre CHIAPPETTA, Vice-Président Recherche de l'Université,

Mme Sophie VALLAS, M. Éric GASPARINI, Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS, Mme Ariel MENDEZ,  
M. Jean-Louis MEGE, Mme Sophie CHAUVET, M. Olivier BELLIER, Mme Véronique ALPHAND, M.  
Philippe MOULIN.

**Collège B :**

Mme Sylvia GIREL, Mme Sophie LAMOUREUX, M. Olivier ROQUES, M. Philippe TORCHIO.

**Collège C :**

M. Nicolas BAUDRU, Mme Elise KASPI, M. Jean-François HEROLD.

**Collège D :**

**Collège E :**

M. Frédéric FORESTIER.

**Collège F :**

Mme Anne-Laure PROST.

**Collège usagers :**

**Membres extérieurs :**

Mme Claudine PIQUE.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Sophie VALLAS	donne pouvoir à	Mme Anne BALANSARD,
Mme Linda PILLIERE	donne pouvoir à	Mme Sophie VALLAS,
M. José BOUCRAUT	donne pouvoir à	M. Olivier ROQUES,
Mme Valérie ANDRIEUX-PONEL	donne pouvoir à	Mme Sylvia GIREL,
Mme Caroline POZMENTIER	donne pouvoir à	Mme Ariel MENDEZ,
M. Dominique NOBILE	donne pouvoir à	M. Philippe MOULIN,
M. Philippe CAMPION	donne pouvoir à	M. Philippe MOULIN.

## **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

M. Yann BRAMOULLE, Mme Florence SABATIER-MALATERRE, Mme Isabelle LUCIANI, M. Alexis ALBARIAN, Mme Roberta ZIPARO, M. Julien FROMONOT, M. Pierre LANTOINE, M. Frédéric SEDAT, M. Julien COLLE, M. Gaétan AÛLLO-RASSER, M. Florent MASSE, Mme Véronique MIQUELLY.

**Soit 26 membres présents ou représentés (quorum : 19 pers).**

La séance est ouverte à 14H05 sous la présidence de Pierre CHIAPPETTA Vice-Président Recherche (VP), en présence de Mme Sylvie HUYNH VAN PHUONG responsable du Pôle Administration de la Recherche à la Direction de la Recherche et de la Valorisation qui assure le secrétariat de séance.

ORDRE DU JOUR :

### **POINT I : INFORMATIONS**

### **POINT II : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2019 (AJOURNEE)**

### **POINT III : CREATION D'UNE UNITE MIXTE DE SERVICE AMU CNRS**

### **POINT IV : NOMINATION DE LA DIRECTION D'UNE UNITE DE SERVICE ET DE RECHERCHE ET D'UNE UNITE MIXTE DE RECHERCHE**

### **POINT V : REGLEMENT INTERIEUR D'UNE UNITE DE RECHERCHE**

### **POINT VI : REPARTITION DE L'ENVELOPPE RECHERCHE : BUDGET 2020**

### **POINT VII : ADHESION D'AMU A UN GROUPEMENT DE RECHERCHE**

### **POINT VIII : FORMATION DOCTORALE :**

- **DEMANDES DE DISPENSES DE MASTER**
- **DEMANDES DE COTUTELLES DE THESES ET D'AVENANTS A DES COTUTELLES DE THESES**
- **CHANGEMENT D'UN DIRECTEUR DE THESE**
- **DIRECTIONS ET CODIRECTIONS DE THESES PAR DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES CHERCHEURS NON HABILITES A DIRIGER DES RECHERCHES**
- **RAPPORTEURS DE THESE NON HABILITES A DIRIGER DES RECHERCHES**

### **POINT IX : QUESTIONS DIVERSES**

## **POINT I : INFORMATIONS**

### **➤ Point sur le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027.**

Monsieur le Vice-Président Recherche informe les membres de la Commission que la Direction Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) a lancé le CPER 2021-2027 en recueillant auprès des établissements les demandes de projets accompagnées d'une note de cadrage argumentée.

Il rappelle que pour AMU, ce CPER comporte deux volets ; un volet immobilier et un volet recherche destiné à l'acquisition d'équipements scientifiques et que la date limite de retour des dossiers a été fixée au 10 octobre 2019.

Les organismes de recherche n'ont quant à eux qu'un seul volet « recherche et équipements » à transmettre qui comprend les opérations immobilières ainsi que les équipements. A ce titre, Monsieur le Vice-Président Recherche précise qu'un travail concerté notamment avec le CNRS a été mis en place et qu'AMU et le CNRS sont satisfaits par la liste des dossiers établie à transmettre à la DRRT.

Pour le CNRS, en accord avec AMU, les dossiers ont été classés par ordre de priorité.

AMU n'a pas classé les dossiers aussi bien sur le volet recherche que le volet immobilier. Il appartiendra en effet, à la prochaine gouvernance d'effectuer ce travail d'arbitrage. Par ailleurs, les projets en dessous d'un million d'euros n'ont pas été transmis au profit de projets d'envergure jugés plus structurants.

Pour les dossiers en dessous du million d'euros, Monsieur le Vice-Président Recherche évoque l'éventuelle possibilité de les soutenir en mobilisant le fonds de roulement d'AMU.

Pour mémoire, Monsieur le Vice-Président Recherche rappelle que lors du précédent CPER, AMU a obtenu pour le volet immobilier 64 millions d'euros pour un montant global de 220 millions d'euros.

Enfin, Monsieur le Vice-Président Recherche informe les membres de la Commission de la Recherche que le Data Center est un projet mutualisé, dont le financement s'élève à 30 millions d'euros.

## **POINT II : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DU 12 SEPTEMBRE 2019**

Compte tenu des délais restreints pour finaliser le dossier prioritaire CPER 2021-2027, la rédaction et la relecture du procès-verbal du 12 septembre 2019 ont été retardées. L'approbation de ce dernier est donc reportée à la Commission de la Recherche de novembre prochain.

## **POINT III : CREATION D'UNE UNITE MIXTE DE SERVICE AMU CNRS**

Monsieur le Vice-Président Recherche informe les membres de la Commission de la Recherche, que le CNRS et AMU ont souhaité mettre en place une Unité Mixte de Service (UMS) intitulée Mediterranean Primate Research Center (MPRC) qui a fait l'objet d'une demande au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027. Cette UMS va reprendre les activités actuelles de l'Unité Mixte de Service 3537 CE2F PRIM (Centre d'exploration fonctionnelle et de formation) et de l'Unité CNRS UPS 846, station de primatologie du Rousset. Sera également associé l'Institut des Neurosciences de la Timone (INT UMR 7289).

L'objectif de cette nouvelle UMS est de créer une plateforme nationale dédiée aux modèles animaux primates non humains. Le projet vise à parachever les efforts de structuration et de modernisation entrepris depuis 5 ans et de permettre la mise en œuvre rapide d'une plateforme compétitive, ouverte largement aux communautés de recherche académiques et privées, nationales et européennes, capable de jouer un rôle incontournable au niveau des infrastructures européennes. Le budget total demandé est 10 M€ dont 7M€ dans le cadre du CPER et 3 M€ apportés par cofinancement du CNRS, de la très grande infrastructure de recherche (TGIR) CELPHEDIA, et du Groupement d'Intérêt Scientifique IBISA.

Il convient donc qu'AMU se prononce sur cette proposition de création d'UMS.

M. GASPARINI souhaite savoir ce qui est fait aux singes.

M. MEGE répond que l'INT travaille sur des problématiques liées à l'imagerie cérébrale sur ces primates.

Pour Mme CHAUVET, ce projet permet aux différents acteurs de travailler en concertation ce qui permettra de gagner en visibilité et en transparence.

**Avis favorable pour la création de l'UMS Mediterranean Primate Research Center à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

#### **POINT IV : NOMINATION DE DIRECTION D'UNE UNITE MIXTE DE RECHERCHE ET D'UNITE MIXTE DE SERVICE (ANNEXE 1)**

Monsieur le Vice-Président Recherche présente le tableau relatif aux nominations de directions d'une Unité Mixte de Recherche et d'une Unité de Service et de Recherche sur lesquelles la Commission de la Recherche doit se prononcer (annexe 1).

Il s'agit tout d'abord de l'Unité de Service et de Recherche **Open Edition Center** (CLEO USR 2004). Cette unité a procédé à l'élection de sa directrice, Mme Marie PELLEN, Ingénieure d'Etudes CNRS qui a été élue avec 7 voix pour et une abstention jusqu'à la fin du contrat d'établissement. Il est rappelé que Mme Marie PELLEN avait déjà été nommée précédemment directrice par intérim de cette USR.

Le **Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques** (LP3 UMR 7341) a procédé à l'élection de son nouveau directeur suite à la démission de M. Philippe DELAPORTE. Il s'agit de M. Olivier UTEZA, Directeur de Recherche CNRS qui prendra ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Après une lecture rapide du curriculum vitae de M. UTEZA, Monsieur le Vice-Président Recherche précise que l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du CNRS se prononcera également sur la nomination du directeur du LP3 après l'avis de la Commission de la Recherche.

Monsieur le Vice-Président Recherche fait également remarquer aux membres que les résultats des votes pour la nouvelle direction du LP3 sont assez serrés puisque seulement 4 voix séparent M. UTEZA du second candidat.

**Vote d'approbation de la nomination de Mme PELLEN en qualité de Directrice du CLEO USR 2004 et de M. UTEZA en qualité de directeur du LP3 UMR 7341 à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

#### **POINT V : REGLEMENT INTERIEUR D'UNE UNITE DE RECHERCHE**

##### **➤ Règlement intérieur de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI UMR 7343)**

Monsieur le Vice-Président Recherche rappelle que l'approbation du règlement intérieur de l'IUSTI avait été ajournée au mois de septembre car la Commission de la Recherche avait trouvé qu'il était trop détaillé et se demandait si le CNRS l'avait adopté dans ces termes.

Renseignements pris auprès du laboratoire d'une part et de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles d'autre part, il apparaît que le CNRS a bien validé le règlement proposé dans ces termes et qu'il s'agit du modèle de règlement du CNRS sur lequel le Laboratoire et la DAJI ont travaillé.

Monsieur le Vice-Président Recherche explique qu'il n'existe pas de définition juridique de ce qui doit ou non figurer dans un règlement intérieur et que les modèles proposés sont variables. En revanche, il est souhaitable qu'un laboratoire n'ait qu'un seul règlement intérieur accepté par toutes les tutelles. Il propose donc de valider celui-ci en l'état.

**Vote d'approbation du règlement intérieur de l'IUSTI UMR 7343 à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

**POINT VI : REPARTITION DE L'ENVELOPPE RECHERCHE : BUDGET 2020 (ANNEXE 2)**

Monsieur le Vice-Président Recherche explique qu'il a tenu cette année à présenter le détail de la répartition de l'enveloppe budgétaire de la recherche.

L'enveloppe globale d'un montant de 13 137 K€ a déjà été votée par le Conseil d'Administration mais il appartient à la Commission de la Recherche d'en arrêter la répartition.

La diapositive présentée en annexe 2 est la proposition de ventilation de cette enveloppe en sachant que la plus grande partie concerne la dotation récurrente des unités de recherche et des fédérations de recherche. Son calcul s'appuie sur les modalités qui ont été définies en Commission de la Recherche au début du contrat d'établissement (délibérations du 11 janvier 2018). De plus, comme tous les ans, 800K€ sont également consacrés au Bonus performance

Monsieur le Vice-Président Recherche précise que les différents éléments de cette enveloppe 2020 sont constants sauf pour les dotations aux autres structures de recherche qui ont augmenté de 250 K€ en comparaison à l'an dernier. En effet, cette dotation prend désormais en compte l'Unité Mixte Internationale (UMI) avec le Massachusetts Institute of Technology (MIT) et le CNRS intitulée « MultiScale Material Science for Energy and Environment ».

A la question relative au montant de l'enveloppe de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) posée par M. TORCHIO, Monsieur le Vice-Président Recherche répond que l'enveloppe d'un montant de 617 K€ l'an dernier ne figure pas dans le budget de la recherche car elle est comptabilisée dans la masse salariale d'AMU.

Monsieur le Vice-Président Recherche explique que les opérations de valorisation comprennent notamment les différentes adhésions ou participations d'AMU à l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), au réseau Curie, aux pôles de compétitivité...

le Vice-Président Recherche précise que l'enveloppe destinée aux besoins exceptionnels, permet notamment de financer des petits équipements qui tombent en panne et dont la dépense n'a pu être prévue par l'unité de recherche.

Ce fonds peut également servir à financer de gros équipements pour les plates-formes d'AMU.

Monsieur le Vice-Président Recherche rappelle que tout ce qui n'est pas dépensé dans le cadre de ce fonds exceptionnel tombe en fin d'année dans le fonds de roulement et ne peut donc plus être utilisé.

Monsieur le Vice-Président Recherche demande aux membres de la Commission de la Recherche s'ils ont des questions sur cette répartition avant de passer au vote.

**Vote d'approbation de la répartition de l'enveloppe recherche pour le budget 2020 telle que présentée en annexe 2, à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

**POINT VII : ADHESION D'AMU A UN GROUPEMENT DE RECHERCHE.**

Monsieur le Vice-Président Recherche explique que la Commission de la Recherche est saisie d'une demande d'adhésion à un Groupement de Recherche (GDR).

➤ **GDR « Théorie de Lie Algébrique et Géométrie- TLAG »**

Monsieur le Vice-Président Recherche passe la parole au rapporteur de ce dossier.

Celui-ci présente le GDR « Théorie de lie Algébrique et Géométrie » qui a été créé en 2011. Ce GDR regroupe les chercheurs et enseignants-chercheurs basés en France et travaillant en théorie de Lie au sens large, c'est-à-dire dans les domaines faisant intervenir des objets liés (de près ou de loin) aux représentations ou à la structure des groupes matrices (notamment les groupes de Lie, groupes algébriques, algèbres de Lie, systèmes de racines, groupes de Coxeter, etc).

Ce domaine est très actif et reconnu au niveau international, et tout particulièrement en France. Dans le cadre du renouvellement du GDR, les principales évolutions proposées sont les suivantes :

- développement des interactions avec les domaines connexes,
- renouvellement très large du comité de pilotage,
- organisation par alternance de la Conférence du GDR et de l'Ecole d'été,
- financements prioritaires des demandes des doctorants, des post-doctorants et des jeunes chercheurs,
- organisation annuelle d'un colloque tournant pendant 2 jours,
- organisation annuelle des Journées d'Etudes "Théorie de Lie Algébrique et Géométrie" en collaboration avec d'autres GDR.

Le rapporteur précise que les conférences et colloques organisés au CIRM vont participer au rayonnement d'AMU. L'avis du rapporteur est donc favorable et Monsieur le Vice-Président Recherche propose de le suivre.

**Vote en faveur de l'adhésion d'AMU au GDR TLAG à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

#### **POINT VIII : FORMATION DOCTORALE**

##### **- DEMANDES DE DISPENSES DE MASTER 2 (ANNEXE 3)**

Monsieur le Vice-Président Recherche interroge les rapporteurs des 17 dossiers de demande de dispense de Master 2 présentés en séance.

Pour sa part, le Vice-président Recherche souhaite discuter du dossier de Mme Tahira ABDULLAH dont l'avis du rapporteur n'est pas tranché. Après relecture en séance du dossier de Mme ABDULLAH, et après avis du Directeur du Collège doctoral, il apparaît clairement que ce dossier répond bien aux critères de dispense de master 2.

A la question posée par Mme JUANALS relative à l'existence d'une commission d'équivalence des diplômes, Monsieur le Vice-Président Recherche répond qu'il n'y a pas d'équivalence de diplôme automatique.

M. TALBY ajoute qu'il s'agit là d'une demande de dispense de master 2. Il précise que même si certains pays ne sont pas inscrits dans le processus de Bologne, ces pays le suivent quand même (exemple : les pays du Maghreb).

M. ROQUES évoque les difficultés rencontrées avec les étudiants pakistanais depuis qu'il n'y a plus de financement pris en charge par la Commission de l'enseignement supérieur du Pakistan (The Higher Education Commission).

Pour M. TALBY sans source de financement, il paraît difficile pour ce candidat d'effectuer sa thèse.

M. ROQUES répond que ces étudiants qui ont un bon niveau sont désormais financés par leurs familles. Le coût supporté par ces familles reste quand même moins élevé en France qu'au Pakistan.

En l'absence d'autre remarque sur les dossiers, Monsieur le Vice-Président Recherche propose de les valider par un seul vote.

**Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés à l'octroi d'une dispense de Master 2 pour les 17 demandes présentées en séance.**

## - DEMANDES DE COTUTELLES DE THESES ET D'AVENANTS DE COTUTELLES (ANNEXES 4 ET 4 BIS)

Monsieur le Vice-Président Recherche interroge les rapporteurs des 6 demandes de cotutelle présentées en annexe 4 et souhaite savoir si ces dossiers posent problème.

Monsieur le Vice-Président Recherche donne la parole à M. TORCHIO qui a émis une réserve sur le dossier de M. Abdelmouaiz BACHKHAZNAJJI. Si sur le fond, ce dossier ne présente pas de problème particulier et que la qualité du candidat n'est pas remise en question, M. TORCHIO s'interroge sur le fait que la convention de cotutelle ne soit pas encore signée à ce stade.

M. TALBY répond qu'à titre exceptionnel il est déjà arrivé que la convention de cotutelle ne soit pas encore signée en 2<sup>ème</sup> année compte tenu des délais pour mettre en place et négocier une telle convention, notamment dans le cas présent d'une cotutelle entrante à AMU alors que le candidat est déjà inscrit à Constantine.

Mme ALPHAND souhaite faire part à la Commission des difficultés rencontrées pour mettre en place des conventions de cotutelles de thèse surtout sans appui technique et administratif de la Direction des Relations Internationales (DRI). Cela peut entraîner des retards dans la signature de ces conventions de cotutelles de thèse dès la première année. Elle déplore donc un manque de conseil de la DRI sur ces dossiers.

Pour Mme VALLAS, la DRI n'a pas les outils adéquats et le personnel suffisamment formé pour faire face à des dossiers aussi complexes compte tenu des spécificités de chacun des pays avec lesquels AMU est susceptible de collaborer. Un cadrage serait par conséquent opportun.

Pour M. TALBY, le problème relatif aux cotutelles de thèses est récurrent. C'est la raison pour laquelle, il a été proposé qu'une seule personne affectée à la DRI qui sera bien formée, soit en charge de ces dossiers. Cette personne pourra par la suite s'appuyer sur des conventions-cadre type puisque le Collège doctoral travaille sur la mise en place de modèle type de convention-cadre avec différents partenaires (Bucarest, universités de Tunisie...)

C'est un travail qui sera mis en place dans les mois à venir, qui demandera une validation de la Commission de la Recherche et qui permettra de revoir le circuit des procédures et de l'alléger le cas échéant.

A la question posée par Mme PROST relative à l'inscription en 2<sup>ème</sup> année de cotutelle, Monsieur le Vice-Président Recherche rappelle que cela ne doit rester qu'exceptionnel et qu'il ne faut pas que cela devienne la règle.

M. TALBY ajoute que si trop d'obstacles se dressent pour mettre en place une cotutelle de thèse avec un partenaire et qu'il n'y a pas pour AMU d'intérêt avéré à ce type de convention, il convient de privilégier une codirection de thèse.

Pour Mme GIREL la mise en place d'un jury de thèse avec l'Italie pose problème. A cela Monsieur le Vice-Président Recherche répond qu'il est possible pour AMU de déroger à la règle en cas d'incompatibilité.

Pour M. TALBY, la convention de cotutelle doit déjà prévoir la composition du jury, le lieu et les modalités.

Mme MALJEAN-DUBOIS fait remarquer qu'avec les changements de personnels à la DRI, l'impression qui se dégage est la redécouverte à chaque fois les problèmes ce qui entraîne une perte de temps non négligeable.

M. TALBY pense quant à lui que les écoles doctorales doivent être associées au processus des cotutelles dès le début ce qui n'est pas le cas actuellement. Cela permettrait d'informer le directeur de l'école doctorale concernée qui pourra se prononcer sur l'intérêt de la cotutelle. Il insiste sur le fait que si un dossier de cotutelle devient ingérable, alors il convient de ne pas la mettre en place.

Monsieur le Vice-Président Recherche conclut en demandant au Collège doctoral et à l'ensemble des directeurs d'écoles doctorales de faire remonter les problèmes rencontrés sur ces dossiers de cotutelles à la nouvelle équipe.

Monsieur le Vice-Président Recherche propose donc à la Commission de la Recherche de valider les 7 cotutelles présentées en séance.

**Avis favorable pour la signature des 6 conventions de cotutelle de thèse présentées en séance à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

Monsieur le Vice-Président Recherche présente également 4 demandes d'avenants à des cotutelles de thèse qui n'ont pas fait l'objet d'expertises puisqu'il s'agit pour deux d'entre-elles de prolongations en 4<sup>ème</sup> année de thèse, pour une autre d'un report d'inscription en 1<sup>ère</sup> année de thèse dans la mesure où la thèse n'a pas pu commencer l'an passé. Enfin, dans le dernier cas, il s'agit d'une régularisation côté espagnol car la soutenance n'a pas pu avoir lieu avant le 31/8/2019. Celle-ci étant fixée au 2 décembre 2019, l'étudiante doit se réinscrire en Espagne alors que son inscription vaut toujours côté AMU.

Monsieur le Vice-Président Recherche propose ensuite de valider l'ensemble des avenants.

**Avis favorable pour la signature des 4 demandes d'avenants à des cotutelles de thèse présentées en annexe 4 bis, à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

**- MODIFICATION DES DONNEES DESCRIPTIVES D'UNE THESE**

Monsieur le Vice-Président Recherche indique que Mme Joy LASSIER-ELBAZ, doctorante en deuxième année souhaite changer de directeur de thèse et modifier son sujet de thèse suite au départ à la retraite de son ancien directeur de thèse. La nouvelle directrice de l'IHP EA 3276, a accepté de prendre la suite de l'encadrement de M. TORDESILLAS et accepte la modification du sujet de la thèse. Le directeur de l'ED a également donné un avis favorable à ces changements. Monsieur le Vice-Président propose donc à la Commission de la Recherche de donner également un avis favorable à cette demande.

**Avis favorable pour le changement de directeur de thèse et de sujet de thèse pour Mme Joy LASSIER-ELBAZ à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

**- DIRECTIONS ET CODIRECTIONS DE THESES PAR DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS OU CHERCHEURS NON HABILITES A DIRIGER DES RECHERCHES (ANNEXE 5)**

Monsieur le Vice-Président Recherche présente le tableau de demandes ponctuelles de direction ou codirection de thèse déposées par des MCF et des Chercheurs.

Pour le Vice-Président Recherche les 5 premiers candidats ne posent pas de problème particulier. En effet, si le co-directeur de thèse n'est pas titulaire de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), le directeur de thèse en revanche l'est.

Pour le dossier d'Alla SOLDI, ni le directeur de thèse, M. Jérôme EPSZTEIN, CR Inserm, ni le co-directeur de thèse, M. Hervé ROUAULT, CR CNRS proposés ne sont à ce jour titulaires de l'HDR. Il n'a pas été retrouvé trace d'une demande d'autorisation d'inscription à l'HDR en cours à AMU pour M. EPSZTEIN tel que mentionné dans le dossier d'Alla SOLDI. Dans ces conditions, il n'est pas possible selon Monsieur le Vice-Président Recherche d'accepter cette proposition de direction et co-direction de thèse en l'état. Il convient qu'un directeur de thèse soit titulaire de l'HDR.

Pour le dossier de M. Briec CABIOCH, le directeur de thèse, M. Samuel ROBERT, CR CNRS doit présenter son HDR le 21/10/2019 à l'Université de Bretagne. Par conséquent, cette proposition de direction de thèse peut être acceptée sous réserve de l'obtention de l'HDR de M. ROBERT.

Enfin, pour le dossier de Matteo SESTITO, le directeur de thèse proposé, M. Nicolas BERMAN, CR CNRS a par ailleurs fait une demande pour être co-directeur de thèse sans HDR de Mme Julietta PERERI soit 50 % de co-encadrement, il ne peut donc pas être en plus directeur de thèse de M. SESTITO.



M. TALBY rappelle à cette occasion que conformément à l'article 10 de la Charte des doctorants d'AMU, pour un co-directeur de thèse non titulaire d'une HDR, le nombre maximum de co-encadrement simultané est au plus égal à 2 (soit maximum 2 fois 50 % de co-encadrement).

Dans ces conditions, la proposition pour le candidat SESTITO ne peut pas être acceptée en l'état. Il convient également de désigner un directeur de thèse titulaire de l'HDR.

En l'absence de remarque complémentaire, Monsieur le Vice-Président Recherche propose de valider les avis suivants :

**Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés à l'autorisation de directions et codirections ponctuelles de thèse pour les demandes présentées en séance pour BASSE Laurine, BURON Julie, ELASS Kenza, MASSON Kevin et RIGOU Sofia (dossiers n° 1 à 5).**

**Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés à l'autorisation de direction ponctuelle de thèse pour la demande présentée en séance de CABIOCH Briec sous réserve de l'obtention de l'HDR de M. ROBERT Samuel (dossier n° 7).**

**Avis défavorable à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour les dossiers de demandes de directions et codirections ponctuelles de thèse concernant les demandes présentées en séance pour SOLOD Alla et SESTITO Marc. Il convient de désigner un directeur de thèse HDR (dossiers n° 6 et 8).**

**- DEROGATION DE RAPPORTEURS DE THESE NON HABILITES A ENCADRER DES RECHERCHES (ANNEXE 6)**

Trois dossiers de demande de dérogation de rapporteurs de thèse sont présentés à la Commission de la Recherche pour avis concernant des thèses de l'ED 352 (Physique et Sciences de la Matière).

Monsieur le Vice-Président Recherche propose aux membres de la Commission d'étudier les CV des trois personnes pressenties.

Après discussion sur les différents parcours, les membres de la Commission de la Recherche estiment que les rapporteurs proposés remplissent les conditions pour rapporter sur les thèses concernées.

**Avis favorable aux demandes de dérogation permettant à Mesdames HU, ORSINI et TIKARE d'être rapporteurs des thèses concernées, à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.**

**POINT IX : QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 16 H 50.

Fait à Marseille, le 10 octobre 2019  
Le Vice-président Recherche  
d'Aix-Marseille Université

Pierre Chiappetta



Commission Recherche du 10 octobre 2019

**Point IV - Changement de direction d'unité de service et de recherche et d'unité mixte de recherche**

**Commission de la Recherche du 10 octobre 2019**

Nouvelle direction	en remplacement de	Intitulé structure de recherche	N° codique	Observations	Avis de la Commission Recherche du 10 octobre 2019
<b>PELLEN Marie IGE CNRS</b>	PELLEN Marie	OpenEdition Center	CLEO USR 2004	Directrice Du 1er septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2022	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
<b>UTEZA Olivier DR CNRS</b>	DELAPORTE Philippe	Lasers Plasmas et Procédés Photoniques	LP3 UMR 7341	Directeur Du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés



## Détermination de l'enveloppe de moyens destinée à la recherche

Les éléments constitutifs de l'enveloppe 2020	
Répartition des dotations aux unités et aux fédérations	9 685 K€
Bonus performance (attribué sur critères aux unités)	800 K€
Collège doctoral	478 K€
Dotations à d'autres structures (IC Star, IHU, UMI, MdR)	775 K€
Diffusion de la culture scientifique et patrimoine scientifique	49 K€
Fonds d'Investissement Recherche : accueil chercheurs Invités, Colloques, Plateformes	650 K€
Fonds destinés aux besoins exceptionnels	500 K€
Opérations de valorisation	200 K€
<b>Proposition : 13 137 K€</b>	

## Point VIII-a Demandes de Dispense de Master 2

N°	Nom / Prénom	École doctorale	Laboratoire d'accueil	Directeur Thèse	Intitulé de la Thèse	Avis de la CR du 10 octobre 2019
1	ABDULLAH Tahira	372	CERGAM EA 4225	HUSSER Jocelyn	China Pakistan Economic Corridor, Economic Growth and its impact on Environment Sustainability	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
2	AZOUR Adel	62	MEPHI UMR_D 258	ROLAIN Jean-Marc	La résistance aux antibiotiques et la génomique	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
3	BABGI Mnahel	372	LEST UMR 7317	BRULHART Franck	Internationalization Process of SMEs in the Middle East: a Saudi case study	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
4	BACHKHAZNAJDI Abdelmouaiz	251	M2P2 UMR 7340	CRAMPON Christelle	Etude des procédés de génération des particules par CO <sub>2</sub> supercritique	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
5	BENSSOUINA Fatima Zahra	62	INP UMR 7051	KOVACIC Hervé	NEUROScreen, test <i>in vitro</i> pour l'identification de nouveaux principes actifs neuroprotecteurs	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
6	BOUIZEM Hakima	353	LM2C (CEA Cadarache) LMA UMR 7031	GATT Jean-Marie LEBON Frédéric	Effets de l'irradiation sur le fluage diffusion	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
7	BULSSICO Julian Augustin	62	LCB UMR 7283	ANSALDI Mireille	Synergie Phages-Antibiotiques: mécanismes, démographie et évolution	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
8	CHEN Jiakun	354	IrAsia UMR 7306	KASER Pierre	André Lévy et sa traduction de la littérature chinoise	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
9	FARAJI Elham	352	CPT UMR 7332	PETTINI Marco	Quantum versus classical dynamical effects in microtubules and their interaction with electromagnetic fields (EMF)	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
10	JEBALI Fadi	353	IM2NP UMR 7334	PORTAL Jean-Michel	Design of mixed system (RRAM memory & digital) targeting binary neural network hardware accelerator	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
11	KERRAOUI Nour El Houda	184	CPT UMR 7332	SOCCORSI Eric	Détermination de coefficients d'équations aux dérivées partielles à partir de densités d'énergie	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés

N°	Nom / Prénom	École doctorale	Laboratoire d'accueil	Directeur Thèse	Intitulé de la Thèse	Avis de la CR du 10 octobre 2019
12	NEFAA Aymen	356	LPL UMR 7309	GALA PAVIA Nuria	La relation entre les capacités langagières en langue des signes tunisienne (LST) et arabe dialectal tunisien, et les capacités langagières en arabe moderne standard écrit chez l'enfant sourd plurilingue tunisien	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
13	RACICOT Isabelle	62	INT UMR 7289	CHAVANE Frédéric	Exploration fonctionnelle de l'ensemble du cortex visuel du Marmoset	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
14	RANSON Nicholas	352	PIIM UMR 7345	ESCARGUEL Alexandre CLAIRE Nicolas	ExB rotating instabilities study by laser induced fluorecence in the MISTRAL experiment	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
15	SAMA Bhawna	62	AFMB UMR 7257	CANARD Bruno	Nouveaux virus (+) ARN: identification et analyse structure-fonction d'enzymes éditrices d'ARN marqueurs de l'évolution et la stabilité génétique des grands génomes ARN	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
16	SUGINO Shun	354	CIELAM EA 4235	LOJKINE Stéphane	Le modèle idéal chez Diderot, à la croisée de l'esthétique et de la politique	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
17	WHITESIDE Andra Sarah	251	M.IO UMR 7294	DUPOUY Cécile	Water quality and River Plume monitoring around Fiji Islands from remote sensing: anthropogenic and climatic influences. Estimation of the impact of the cyanobacteria <i>Trichodesmium</i>	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés

## Point VIII-b Demandes de Convention de cotutelle de thèse

Commission de la Recherche du 10 octobre 2019

N°	Nom / Prénom	Partenaire de la cotutelle de thèse	Titre de la thèse	Ecole Doctorale	Directeur de thèse de l'université d'Aix-Marseille	Laboratoire de l'Université d'Aix-Marseille	Directeur de thèse de l'université partenaire	Laboratoire de l'université partenaire	Avis de la CR du 10 octobre 2019
1	BACHKHAZNADJI Abdelmouaiz	Université de Constantine3 Algérie	Etude des procédés de génération de particules par CO <sub>2</sub> supercritique	251	CRAMPON Christelle	M2P2 UMR 7340	LARKECHE Ouassila	Laboratoire de l'Ingénierie des Procédés de l'Environnement	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
2	CISSOKO Mady	Université des Sciences Techniques et Technologies de Bamako Mali	Evolution de l'épidémiologie du paludisme en fonction des changements environnementaux et sociétaux au Mali	62	GAUDART Jean	SESSTIM UMR_D 259 UMR_S 1252	SAGARA Issaka	Malaria Research & Training Center	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
3	FARHAT Abbas	Rhur Universität Bochum Allemagne	Fluidization and erosion of layered hydraulic earthworks - Experimental characterization and micromechanical simulation	353	PHILIPPE Pierre	RECOVER	WICHTMANN Torsten	Department of civil and environmental engineering	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
4	NUVOLI Karen	Université de Rome La Sapienza Italie	Fausse vérité et menace réelle: fake news et désinformation comme possible facteur de l'action violente	356	JOUX Alexandre	IMSIC EA 7492	RUGGIERO Christian	Département de communication et recherche sociale	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
5	SANAYEI Mohammad	Rhur Universität Bochum Allemagne	Soil-water-structure interaction for Suction Bucket foundations of offshore Wind Turbines. Micromechanical simulation and experimental validation	353	PHILIPPE Pierre	RECOVER	WICHTMANN Torsten	Department of civil and environmental engineering	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
6	TROUDI Azza	Université de Tunis El Manar Tunisie	Nouvelles molécules chimiosensibilisant l'action des antibiotiques vis-à-vis des souches bactériennes à Gram-négatif multirésistantes	62	BRUNEL Jean-Marie	MCT UMR_S 1261	KLIBI Naouel	Laboratoire de Microbiologie et Biomolécules actives	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés

## Point VIII-c- Demandes d'avenant à une Convention de cotutelle de thèse

Commission de la Recherche du 10 octobre 2019

N°	Nom / Prénom	Partenaire de la cotutelle de thèse	Titre de la thèse	Objet de l'avenant	Ecole Doctorale	Directeur de thèse de l'université d'Aix-Marseille	Laboratoire de l'Université d'Aix-Marseille	Directeur de thèse de l'université partenaire	Laboratoire de l'université partenaire	Observations	Avis de la CR du 10/10/2019
1	DOMINGUEZ VILLAVARDE Mariana	Université d'Alicante - Espagne	Ser y estar - Les pieds-noirs d'Alicante et de sa région, d'une rive à l'autre de la Méditerranée (1962-2012)	prolongation jusqu'au 31/12/2019 nécessaire pour permettre la soutenance après le 1er septembre 2019 du côté de l'université partenaire- avenant n°3	355	RENAUDET Isabelle	TELEMMé UMR 7303	LA PARRA LOPEZ Emilio	Filosofia y Letras	soutenance de thèse prévue le 2/12/2019.	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
2	DOUNGA Johanna	Université Omar Bongo - Gabon	Représentation sociale de la politique et engagement citoyen face au vote	Report de l'inscription en 1ère année de cotutelle à 2019/2020	356	GIRANDOLA Fabien	LPS EA 849	KOUMBA Théodore	Centre de Recherches et d'Etudes en Psychologie		avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
3	ZAIR Abdelhay	Université de Carthage - Tunisie	Vieillesse des aciers austénitiques: modélisation atomistique de la ségrégation cinétique	N° 1 4ème année	351	TREGLIA Guy	CINaM UMR 7325	DHOUIB Adnène	Rayonnement Thermique		avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
4	DE PAOLI Elena	Université de Rome 3- Italie	Dynamique des hypersurfaces de type lumière et applications au rayonnement gravitationnel, aux charges conservées et à la gravitation quantique.	N° 1 4ème année	352	SPEZIALE Simone	CPT UMR 7332	GIULIANI Alessandro	Département de Mathématique et Physique		avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés

## Point VIII-e-Direction ou Codirection de thèse sans HDR pour des MCF, CR ou personnels assimilés

### Commission de la Recherche du 10 octobre 2019

N°	Nom / Prénom	Titre de la thèse	Ecole Doctorale	Directeur de thèse de l'université d'Aix-Marseille	Laboratoire de l'Université d'Aix-Marseille	Nom du codirecteur de la Thèse	Laboratoire ou université du codirecteur	Observations	Avis de la CR du 10 octobre 2019
1	BASSE Laurine	Le manager-hybride, acteur de la stabilisation institutionnelle. Le cas des personnels pénitentiaires de direction	372	HERNANDEZ Solange PR AMU	CERGAM EA 4225	BERTOLUCCI Marius MCF AMU	CERGAM EA 4225		avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
2	BURON Julie	Altération du contrôle central respiratoire chez un modèle murin du syndrome de Prader-Willi: cause et thérapie	62	MUSCATELLI-BOISSY Françoise DR Inserm	INMED UMR_S 1249	MENUET Clément CR Inserm	INMED UMR_S 1249		avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
3	ELASS Kenza	Conséquences de l'offre de travail sur les inégalités hommes-femmes"	372	GARCIA PENALOSA Cecilia DR CNRS	AMSE UMR 7316	BOSQUET Clément MCF Univ CERGY	ThEMA UMR 8184		avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
4	MASSON Kevin	Vers la synthèse de cycles de taille moyenne	250	CHOURAQUI Gaëlle CR CNRS HDR	iSm2 UMR 7313	NAVA Paola MCF AMU	iSm2 UMR 7313		avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
5	RIGOU Sofia	L'étude des <i>Pithoviridae</i> à travers leurs pan-génomés et pan-métagénomés	62	ABERGEL Chantal DR CNRS	IGS UMR 7256	LEGENDE Mattheu CR CNRS	IGS UMR 7256		avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
6	SOLOD Aïla	Comprendre la navigation spatiale à grande échelle à l'aide de la réalité virtuelle, des enregistrements électro physiologiques multi sites dans l'hippocampe et de la modélisation computationnelle.	62	EPSZTEIN Jérôme CR Inserm non HDR (HDR En cours)	INMED UMR_S 1249	ROUAULT Hervé CR CNRS non HDR	CPT UMR 7332 Turing Center for Living Systems	aucun des co-directeurs n'est HDR	avis défavorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
7	CABIOCH Briec	Les grandes villes littorales et leurs plages. Approche comparée en Méditerranée nord-occidentale (Barcelone, Valence, Marseille)	355	ROBERT Samuel CR CNRS	ESPACE UMR 7300			soutenance HDR auprès de l'Université de Bretagne occidentale prévue le 21/10/2019.	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés sous réserve de l'obtention de l'HDR par M. ROBERT
8	SESTITO Matteo	Essais d'histoire économique	372	BERMAN Nicolas CR CNRS	AMSE UMR 7316				avis défavorable à l'unanimité des membres présents ou représentés



## Point VIII-f - Dérogation rapporteur de thèse sans HDR

### Commission de la Recherche du 10 octobre 2019

N°	Nom / Prénom	Titre de la thèse	Ecole Doctorale	Directeurs de thèse de l'université d'Aix-Marseille	Laboratoire de l'Université d'Aix-Marseille	Nom du rapporteur non HDR de la thèse	Laboratoire ou université du rapporteur	Avis de la CR du 10 octobre 2019
1	CHEN Zongde	Etude de la technologie CMOS pour détecteur de particules pixelisées sous haute intensité et haute dose radiative	352	BARBERO Marlon ROZANOV Alexandre	CPPM	HU GUO Christine	Group Leader du centre de microélectronique de l'IPHC de Strasbourg	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
2						ORSINI Fabienne	Detector Group Leader au Synchrotron SOLEIL	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés
3	VERMA Lokesh	Etude spatialisée du couplage défauts étendus - espèces mobiles dans le combustible nucléaire	352	MAUGIS Philippe	IM2NP	TIKARE Veena	Manager of Computational Materials & Data Science Department au Sandia National Laboratory	avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés